

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 21 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 15 février 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, MARAIS Sébastien, Mme BAZIL Marine.

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme CHAUVEAU Caroline
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024

Monsieur le Maire explique qu'un montant est à définir afin de permettre au Sydev de commander, dès l'établissement de rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Il est proposé de fixer l'enveloppe budgétaire à 10 000 € pour l'année 2024 de participation communale.

Vu le rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Fixe** l'enveloppe budgétaire à hauteur de 10 000 € de participation communale pour l'année 2024,
- **Autorise** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN